



CHU Clermont-Ferrand

Novembre 2023

**PRIME DE POUVOIR D'ACHAT  
ACOMPTE DE LA PRIME DE SERVICE  
PRIME ZERO ABSENCE  
AUGMENTATION INDICIAIRE  
FORFAIT TRANSPORT**

■ **Prime de pouvoir d'achat.**

La prime de pouvoir d'achat devrait être versée en décembre.

Cette prime dont le montant qui peut aller de 300 à 800 euros brut en fonction des revenus bruts entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 30 juin 2023.

RÉMUNÉRATION BRUTE perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	MONTANT de la prime
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

■ **Acompte de la prime de service.**

L'acompte pour la prime de service de 600€ brut sera versé sur la paye de novembre. Les conditions pour pouvoir la percevoir sont de ne pas avoir été en arrêt plus de 15 jours calendaires et d'avoir été mis en stage ou titulaire au 1<sup>er</sup> janvier. Le reliquat de la prime de service sera versé en février.

■ **Prime Zéro absence**

La prime Zéro absence est versée en février, son montant inchangé depuis des années est de 232€ brut. Le gel des salaires, la baisse de pouvoir d'achat que nous subissons depuis des années conduisent de nombreux agents à racheter des jours d'arrêts pour pouvoir la percevoir. Pourtant lorsque l'on y regarde de plus près, **racheter jusqu'à 5 jours pour 232€ brut revient à ce qu'une journée de travail représente 47€ / brut environ soit près de la moitié du SMIC (1 journée au SMIC brut = 92.16€!**

■ **Augmentation indiciaire au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Au 1<sup>er</sup> janvier **TOUS** les agents se verront attribuer 5 points d'indice supplémentaires soit 4.92€ x5= 24.60€ /brut.

■ **Forfait transport en commun**

Remboursement de 75% de l'abonnement de transport en commun par l'employeur depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

**Tout augmente sauf les salaires !**

**Pour de vraies augmentations de salaires qui compteront pour la retraite**

**Rejoignez la CGT !**

Syndicat **CGT** du CHU de Clermont-Ferrand

GM/CMP: 51.864; 51.865 Estaing: 50.400

L. Michel: 50.803

[cgt@chu-clermontferrand.fr](mailto:cgt@chu-clermontferrand.fr)

